

détaillée de cette politique étrangère. Mais ce n'est pas la seule raison. Notre gouvernement tient absolument à s'assurer l'appui de l'opinion publique dans tous les programmes qu'il conduit. Nous croyons fermement que pour être efficace toute politique étrangère doit avoir le soutien de l'opinion publique. C'est pourquoi, sans abdiquer nos responsabilités en tant que gouvernement, nous avons l'intention d'impliquer profondément les Canadiens dans les nouvelles orientations que nous donnerons à notre politique étrangère...

"Je ne voudrais pas présumer les résultats du réexamen en cours. Mais il est un aspect de notre politique sur lequel j'ose insister en toute confiance: les relations du Canada avec l'Europe, qui ont toujours été d'une importance primordiale pour nous, continueront de l'être. En tant que pays dont deux générations de soldats ont traversé l'Atlantique, nous savons pertinemment que notre sécurité est indissociable de la sécurité européenne. En tant que nation marchande, nous ne saurions ignorer la réalité de l'existence de la plus vaste communauté économique du monde. En tant que peuple dont les racines plongent si profondément dans le sol européen, nous continuerons d'attacher la plus grande importance à nos liens avec des pays qui ont si largement contribué à l'héritage culturel du Canada...

Mlle MacDonald a saisi l'occasion pour parler de la politique interne du gouvernement Clark et, plus particulièrement, des relations fédérales-provinciales et de leur effet sur les questions importantes que sont l'énergie et l'unité nationale.

L'unité nationale

Beaucoup de nos problèmes au niveau national sont, bien sûr, similaires à ceux que rencontrent tous les pays développés du monde: l'inflation, le chômage, les rapides changements sociaux et, de plus en plus préoccupant, l'énergie. En outre, nous avons à faire face à des problèmes gouvernementaux qui résultent de notre Constitution fédérale et, en cela, notre situation est différente de ce qu'elle peut être dans un pays centralisé comme la France. Il me faut insister sur cette différence fondamentale de l'organisation de nos pays respectifs car cela est essentiel à une compréhension entière de notre vie politique canadienne.

"Bien que le partage des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement, provinciaux et fédéral, soit clairement

établi par notre constitution écrite, la réalité politique canadienne est liée au fait que notre fédération est en constante évolution. A certaines époques de notre histoire, les pouvoirs des provinces ont pu être éclipsés par les impératifs du moment donnant au pouvoir fédéral des responsabilités particulières. En d'autres temps, les droits et responsabilités de nos provinces sont apparus, pour diverses raisons, plus vitaux à l'intérêt national du moment...

L'énergie

"Sans aucun doute, aujourd'hui, la principale préoccupation au Canada, comme dans beaucoup d'autres pays, est la question de l'énergie. Nous avons la bonne fortune de vivre dans un pays de grande richesse énergétique. Il nous est permis de penser qu'il nous sera possible de répondre à tous nos besoins en la matière dans un avenir prévisible: nous sommes même en mesure d'exporter une quantité importante d'énergie, sous forme de gaz naturel et d'uranium. Notre seul problème actuel est le pétrole, le niveau de notre production n'atteignant pas encore celui de nos besoins. Il est toutefois permis de penser que, d'ici une dizaine d'années, nous serons en mesure de répondre à tous nos besoins, grâce à l'exploitation de gisements non conventionnels, nos sables bitumineux, par exemple.

"En vertu de notre Constitution, les richesses naturelles relèvent de la responsabilité des provinces. Cela signifie qu'il nous a fallu entreprendre une longue et parfois difficile négociation avec nos provinces productrices, comme l'Alberta et la Saskatchewan, à seule fin d'établir une politique nationale du pétrole. Et cette négociation, il nous a fallu la mener en reconnaissant les intérêts des habitants des provinces productrices tout en gardant à l'esprit la nécessité d'assurer à l'ensemble du pays une fourniture adéquate de moyens énergétiques, à court et à long terme...

"Un autre exemple porte sur notre approche de la question du Québec et sur le désir de cette province de maintenir sa position culturelle et linguistique en Amérique du Nord... Nous voulons aider les Québécois dans toute la mesure de nos moyens à satisfaire, dans le cadre de la fédération canadienne, leurs aspirations à maintenir et à développer leur propre identité. Pour les questions qui relèvent de la responsabilité fédérale, le gouvernement d'Ottawa doit parler au nom de tous les Canadiens, ceux du Québec, de

Terre-Neuve et des Territoires. Mais dès lors que les Québécois se réclament de besoins particuliers qui découlent de leur héritage propre, de leur sens profond d'identité, il ne saurait être question pour notre gouvernement fédéral d'imposer au gouvernement du Québec une norme, voire un point de vue qui restreindrait inutilement leur progrès et la réalisation de leurs objectifs. Notre Constitution est généreuse et souple. Au besoin elle peut être changée. En matière nationale, ou internationale, nous savons qu'il faut innover...

Programmes québécois de création d'emplois

Le gouvernement du Québec a fait connaître le contenu de deux importants programmes de création d'emplois: *Ose-arts* et *Design de l'environnement*.

Ose-arts, destiné aux jeunes travailleurs culturels, constitue l'un des cinq volets du Programme d'intégration des jeunes à l'emploi, auquel le gouvernement consacrera \$20 000 000. Il offre essentiellement la possibilité au travailleur culturel, âgé de 18 à 29 ans, de créer son propre emploi, à l'employeur, de stimuler sa production, et à la population, un environnement plus intéressant.

Par ailleurs, le programme *Design de l'environnement* s'adresse plus spécifiquement aux secteurs de l'artisanat-design, de design et de l'architecture et favorisera la création artistique chez les travailleurs autonomes qui doivent souvent assumer le coût d'un concept avant de contacter une entreprise susceptible de le mettre en production. Pour ce faire, le ministère des Affaires culturelles consacrera \$308 000 afin de susciter la création de nouveaux produits et de nouveaux éléments adaptés à l'environnement des Québécois.

Des subventions se montant à \$4 245 681 ont été accordées par le gouvernement fédéral pour mener à bien, en 1980, des programmes de logements destinés aux autochtones. De cette somme, \$1 329 100 servira à réparer et à améliorer les logements de familles à faible revenu qui ne peuvent, faute de fonds, procéder aux travaux nécessaires. Le reste sera utilisé pour mettre sur pied divers programmes et organismes dont l'objectif est l'amélioration des conditions de vie des ruraux et autochtones canadiens.